

Décision de nomination

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

DE PARIS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ ~~PARIS-DESCARTES~~

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n° 2014-084 créant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1145 et nommant Madame Anne LAUDE, directrice ;

Vu la décision Inserm n° 2019-22 prolongeant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1145 et prorogeant le mandat de Madame Anne LAUDE ;

Vu la décision Inserm n° 2019-317 mettant fin au mandat de directrice de l'unité mixte de recherche U 1145 de Madame Anne LAUDE ;

Décident :

Article 1 : Madame Lydia MORLET-HAIDARA est nommée directrice de l'Unité Mixte de Recherche UMR 1145 « Institut Droit et Santé / Health Law Institute » jusqu'au terme du mandat de l'unité, soit le 31 décembre 2023.

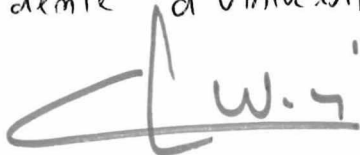
Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2019.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE



~~LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ PARIS-DESCARTES~~

La Présidente d'Université de Paris



Christine Clerici
Présidente